

ARNAUD DE LA CROIX

**Le pacte
avec
Le diable**

DE SAINT AUGUSTIN À DAVID BOWIE

Racine

AVANT-PROPOS

Née dans le premier quart du v^e siècle sous la plume, ou plutôt, à l'époque, sous le calame de l'un des plus grands penseurs de la chrétienté, Augustin d'Hippone dit saint Augustin, l'idée du pacte diabolique a pour objectif initial, on va le voir, d'incriminer ceux qui, dans une société, celle de l'Empire romain finissant, devenue majoritairement et officiellement chrétienne, s'avisent d'encore pratiquer des rites magiques venus de l'« ancien monde », celui du paganisme.

Logiquement, cette idée aurait dû disparaître en même temps que ces pratiques résiduelles. Nous allons découvrir, au contraire, qu'elle alimentera, au cours des siècles qui suivront, légendes, rumeurs et contes, appartenant tant à la culture savante qu'à la culture populaire.

Si bien que, quelques centaines d'années plus tard, au XIII^e siècle, c'est l'un des plus importants théologiens médiévaux, Thomas d'Aquin dit saint Thomas, qui reprend à son compte l'idée du pacte avec le démon. C'est qu'entre-temps, loin d'avoir disparu, les pratiques magiques se sont plutôt transformées : c'est la magie savante, dite aussi naturelle, qu'il s'agit cette fois de condamner. Gilles de Rais, à l'automne du Moyen Âge en France, puis Johannes Faust, à l'aube de la Renaissance en Allemagne, incarnent ces grandes figures qui cultivent, dans l'ombre des châteaux et des cloîtres, les arts interdits de l'alchimie, de l'astrologie et de l'invocation des esprits.

Les chasses aux sorciers et surtout aux sorcières des XVI^e et XVII^e siècles vont ensuite donner au pacte une expansion inouïe, la recherche d'un point indolore, la « marque du diable », sur le corps

des accusé·e·s, suffisant à démontrer l'existence d'un accord implicite avec le démon. Cette tragédie s'achèvera en comédie à la fin du Grand Siècle, lorsque le théâtre démoniaque installera, en France, ses tréteaux sur la scène de couvents où des religieuses possédées dénonceront les agissements de prêtres sataniques.

Le Siècle des Lumières paraîtra chasser ces derniers miasmes d'obscurantisme. Mais l'accalmie sera de courte durée, le retour du refoulé s'amorçant très vite. Ce seront désormais des artistes, idolâtrés par le public, tel Paganini au ^{XIX}^e siècle ou les plus grandes rock stars au ^{XX}^e, qui passeront, non sans raison, pour suspects d'accointance avec les puissances des ténèbres.

À l'issue de notre enquête, nous nous poserons une question doublement surprenante : est-il possible de croire au diable en ne croyant pas en Dieu, est-il possible de croire en Dieu tout en ne croyant pas au diable ?

LE PREMIER À EN PARLER

Le premier à en parler n'est pas n'importe qui. Il s'agit en effet d'Augustin d'Hippone, que l'on appelle saint Augustin. On le qualifie souvent de dernier grand penseur de l'Antiquité et de premier grand philosophe du Moyen Âge.

Un homme entre deux mondes

Augustin vit en effet, au cœur de l'Afrique du Nord alors aux mains des Romains, à une époque charnière : en 410 de notre ère, il apprend que les Wisigoths d'Alaric ont mis Rome à sac. Un événement inouï, dont l'importance pour l'époque peut être comparée à celle du 11 septembre 2001 qui voit des commandos saoudiens s'emparer d'avions de ligne et percuter les tours du World Trade Center à New York. Augustin comprend que l'Empire ne sera pas éternel et compose, à dater de 413, son grand livre, *La Cité de Dieu*. Il y affirme que si la cité des hommes est, comme ceux-ci, mortelle, il existe une cité divine, la Jérusalem céleste, qui serait, elle, éternelle. Et l'Église incarne cette cité sur Terre. L'Église, en effet, survivra à l'effondrement de l'Empire romain en 476.

Héritier de la philosophie de Platon, Augustin pense que l'univers est ordonné, qu'il y règne un ordre voulu par Dieu. Dans cette optique, somme toute très rassurante, qui annonce à sa façon l'affirmation que « Tout ce qui est réel est rationnel » du philosophe Hegel au XIX^e siècle, que faire du Mal ?

La question du mal hante les dualistes, les gnostiques, les manichéens, tous ces courants « hérétiques » qu'Augustin connaît fort bien, puisqu'avant de se convertir au christianisme, il a lui-même,

un temps, été manichéen. Gnostiques et sectateurs de Mani croient qu'au Dieu bon s'oppose un Dieu mauvais, que des principes de force égale s'affrontent dans l'univers. Une conception des choses que l'augustinisme dément avec force : aux yeux de l'évêque d'Hippone, le Mal comme l'erreur sont en réalité parties prenantes de l'ordre, parce qu'ils sont là par la volonté de Dieu (rien n'échappe à celle-ci, Dieu ne connaît pas de rival). Mais à quoi l'erreur et le Mal peuvent-ils bien servir ? À éprouver l'homme, répond Augustin, à le faire grandir, à l'amener à se convertir, à se rapprocher de Dieu.

À ses yeux, le Mal n'est jamais que *soustraction*, une force purement négative : « Mais ce qu'on appelle mal, qu'est-ce autre chose que la privation d'un bien ? Pour un corps vivant, les maladies et les blessures ne sont rien d'autre que le fait d'être privé de la santé¹. »

Puisque, à en croire Augustin, « tous les êtres sont bons », Dieu ayant créé toutes choses et étant « souverainement bon », il s'ensuit que le mal n'existe qu'en tant que défaut du bien : il survient là où le bien vient à manquer. Il n'est donc pas une substance en soi, mais une sorte de trou noir, qui absorbe le bien. En effet, la créature, contrairement au créateur, n'est pas « parfaite » : elle est susceptible d'être viciée. Néanmoins, si la corruption peut anéantir la créature, la corruption, à la façon d'un parasite, « ne durera pas, faute d'un être qui lui permette de subsister ». Le mal, autrement dit, n'existe pas en soi, il n'existe pas sans l'être. Il est secondaire, et non égal ou consubstantiel à Dieu, comme le pensent gnostiques et manichéens. Il est seulement permis par le créateur afin d'éprouver la créature, au feu de ce non-être, le néant.

La créature, selon Augustin, est en effet douée de libre arbitre : elle peut choisir de monter vers Dieu ou de s'abîmer dans le vide. Elle peut se livrer à l'imperfection ou emprunter la voie de la perfectibilité.

S'il n'existait pas cette possibilité, s'il ne se trouvait pas, pour la créature, de choix entre l'être et le néant, si l'homme, autrement dit, était automatiquement et obligatoirement promis à la perfection, il serait en fait condamné au Bien. Il serait Dieu ! Du coup, la

1 Notes et références figurent en fin de volume, pp. 103 et s.

venue sur Terre de Jésus-Christ, le Sauveur, n'aurait pas été nécessaire...

Reste alors à savoir d'où peut bien *venir* le Mal. Pour répondre à cette question, Augustin se rabat sur l'angélogologie, le discours au sujet des anges qui a déjà cours dans l'Ancien Testament, la Bible des juifs. L'Ancien Testament indique en effet qu'il existerait, entre Dieu et le monde, le créateur et la création, une zone intermédiaire, peuplée d'êtres spirituels *dépourvus de corps* (un point souvent négligé par la suite) : les anges. Et, parmi ces derniers, il faut distinguer entre les anges bénéfiques et ceux, maléfiques, qui obéissent à Satan, l'ange rebelle qui a voulu s'égalier au créateur. Ces anges du Mal sont les démons.

Par quelle « porte » le Mal s'introduit-il dans la créature humaine ? Par la sensualité, nous dit Augustin, et en particulier la sexualité. L'évêque d'Hippone sait de quoi il parle : n'est-il pas lui-même un pécheur repenté, qui a eu un enfant, Déodat, avec une concubine anonyme ? Repousser la séduction des sens lui demande un effort considérable : « Ah ! non, s'exclame-t-il, pas la splendeur du corps, la douceur du temps, ni l'éclat de la lumière si amicale aux yeux, ni la douce mélodie des cantilènes aux tons variés, ni le parfum des fleurs, des onguents, des aromates, ni la manne ou le miel, ni ces membres faits pour les caresses... »

Magie opératoire

Plus pernicieuse encore que la sensualité, il y a la magie, qui opère en apparence des « miracles » : dans *La Cité de Dieu*, Augustin parle des « miracles que Dieu [dans l'Ancien Testament] permet aux mages du pharaon [...]. [Les mages] n'opèrent que par les prestiges de la magie, œuvres favorites des mauvais anges ou démons » (10, 8).

Augustin entreprend vers la fin 396 d'achever les « livres sur la doctrine chrétienne » qui existent déjà de son vivant. Il reprendra ce travail en 426-427. Son traité *De doctrina christiana* (*De la doctrine chrétienne*) date donc des années 396-427, de la toute fin du IV^e et du premier quart du V^e siècle. On ne sait pas si cet ouvrage s'adresse aux seuls prédicateurs chrétiens ou à un public plus

large, celui des chrétiens cultivés qui souhaitent approfondir leur foi.

Il semble que *De la doctrine chrétienne* s'adresse en priorité aux premiers, dont Augustin, lui-même formé à la rhétorique, encourage l'éloquence, mais que celui-ci ne néglige pas pour autant les autres lecteurs potentiels de son traité. Le fait est, en tout cas, que l'ouvrage, comme la plupart des écrits augustiniens, influencera la culture chrétienne du Moyen Âge tout entier.

Et c'est au cœur de cet ouvrage que l'on trouve la première allusion au pacte diabolique. Cette allusion figure dans un passage qui met explicitement en cause la croyance, visiblement encore vivace à l'époque, dans les présages que les Romains affectionnent. Prédications dues à l'astrologie, à l'interprétation des rêves ou encore à des « rites sacrilèges », comme les appelle Augustin, qui permettent d'interroger les morts et de les faire parler (ce que le Moyen Âge nommera la nécromancie, la « divination par les morts »). Il s'agit de prévoir le futur, d'aider à la prise de décision, ou encore de moyens de guérison apportés en songe.

Voici ce qu'en dit l'évêque d'Hippone: « Tous les arts de ce genre de superstitions futiles et nocives et ces sortes de pactes de déloyale et trompeuse amitié, nés d'une association funeste entre hommes et démons [*ex quaedam pestifera societate hominum et daemonum quasi pacta infidelis et dolosa amicitiae constituta*], un chrétien doit les rejeter et les fuir absolument. »

C'est bien la *superstition*, sous toutes ses formes, c'est-à-dire les pratiques magiques des Anciens qu'il s'agit ainsi de disqualifier, en les présentant comme un pacte, une association avec les démons et leur chef. Cette dénonciation, fondamentale, va marquer en profondeur et durablement la société chrétienne.

Augustin dit, comme il est coutumier aux Pères de l'Église, tirer son inspiration des Saintes Écritures. En l'occurrence, de la lettre de Paul aux Corinthiens, où l'on peut lire ceci: « Les sacrifices qu'on offre [à une idole], c'est à des démons qu'on les offre, et non pas à Dieu; or je ne veux pas que vous deveniez les associés des démons [*socios daemonium*]. »

Paul parle du culte rendu aux idoles, c'est-à-dire aux anciens dieux, qu'il assimile à des démons. Selon lui, en sacrifiant aux

dieux anciens, on s'associe aux démons, association qui induit chez Augustin l'idée de «pacte». Cependant, Augustin élargit considérablement la notion d'idolâtrie: désormais, laisse-t-il entendre dans *De la doctrine chrétienne*, toute pratique un tant soit peu «magique» doit être assimilée à un pacte avec les démons.

UN ÉPISODE DE LA VIE DE SAINT BASILE

Basile, évêque de Césarée (aujourd'hui en Israël), né en 329, après avoir suivi l'enseignement des sophistes à Athènes, finit par vendre tous ses biens pour se faire moine en 356. Il visite alors les solitaires palestiniens, égyptiens, syriens et mésopotamiens et tire de ces rencontres une série de préceptes, que l'on considère aujourd'hui comme la première règle monastique.

En 370, à la mort de l'évêque Eusèbe de Césarée, Basile est appelé à lui succéder. En 372, l'empereur romain Valens en fait le chef religieux de toute l'Arménie. L'époque est tendue : le parti arien professe une « hérésie » qui consiste à insister sur la dimension humaine du Christ (il ne serait divin qu'en partie seulement), conception longtemps soutenue par les empereurs. Basile en appelle à l'arbitrage de Rome, qui condamne finalement l'arianisme en 375. Il s'éteint en 379.

Voilà pour le personnage historique. Une *Vie* du saint évêque est composée au ^v^e siècle. Selon un procédé répandu, l'auteur de ce texte emprunte le nom d'une autorité : celui d'Amphiloque, évêque d'Iconium et contemporain de Basile. Le texte dû au Pseudo-Amphiloque parvient d'Orient en Occident au ^{viii}^e siècle : il est alors traduit du grec en latin.

Le serviteur indigne

La traduction latine est exploitée au ^x^e siècle par une exceptionnelle femme de lettres, la moniale allemande Hrotsvita, du monastère de Gandersheim, autrice de pièces de théâtre et de poèmes. L'un de ces poèmes en vers latins, sans titre, rapporte un épisode particulier de la *Vie* de Basile :

« Dans le temps où Basile, homme très vertueux,
Menait la sainte Église sous son gouvernement,
De Césarée tenant le siège épiscopal,
Vivait dans ce pays un homme de renom,
Appelé Protérius, vénéré par le peuple,
Puissant par sa noblesse, d'une grosse fortune.
Il n'avait qu'un enfant, du sexe féminin. »

Le père préfère faire de son unique héritière, rapporte Hrotsvita, une vierge destinée au Christ, cloîtrée au monastère, plutôt que « d'orner son corps mortel de la pompe mondaine ». Las ! Le tentateur, furieux du projet formé par Protérius, inspire à l'un des serviteurs de l'homme riche une passion coupable pour sa fille...

Ce jeune homme sait bien, pourtant, qu'il est « indigne d'un mariage pareil ». C'est pourquoi il fait appel aux services d'un « magicien » (*magum*, « un mage », dit le texte latin). Celui-ci avoue être impuissant à « marier un serviteur avec sa propre dame ». Mais il conseille à l'amoureux dépité de se soumettre au diable, « le prince des ténèbres éternelles » : ce dernier, affirme le mage, « pourra à coup sûr exécuter ton vœu, / Si tu veux pour cela renier le nom du Christ ».

Le jeune homme se plie alors à un rite nécromantique : il se rend, de nuit, muni d'une missive du magicien qui l'envoie littéralement au diable, sur la tombe d'un païen. Sur cette tombe, au milieu de la nuit, il invoque les démons. Ceci est suggéré par le poème de Hrotsvita, qui écrit : « aussitôt accourent les méchants ministres du Tartare » (un autre nom de l'Enfer).

Les démons conduisent le jeune homme au diable en personne. À la lecture de la lettre rédigée par le magicien, Satan lui commande de renier le Christ et de rédiger à cet effet un pacte (*cartam*, « une charte », dit le texte latin), par lequel le serviteur s'engage à se vouer « aux peines interminables de l'Enfer ». Autrement dit, contre une promesse de mariage, il vend son âme au diable.

Les démons, alors, inspirent à l'héritière du noble et puissant Protérius une passion aussi coupable qu'irrépressible. Elle supplie bientôt son père de la laisser s'unir au serviteur, sans quoi elle mourra « de tristesse et de langueur ».

Protérius fond en larmes : ainsi, sa fille, son espoir unique, plutôt que d'épouser le Christ, se consume d'amour pour « un esclave débauché » !

Menaçant à nouveau son géniteur, lui déclarant que s'il refuse de la donner en mariage au serviteur, il la trouvera bientôt morte, la fille obtient gain de cause. Le père accorde son unique héritière au jeune homme et transmet au couple sa fortune, tout en indiquant bien à sa fille que si, aujourd'hui, elle jouit de son « cher serviteur » en apportant la confusion au sein du lignage paternel, demain elle encourra la damnation éternelle.

Le Christ, cependant, ne l'entend pas de cette oreille : à la jeune épousée, il permet que l'on rapporte que son mari n'est pas très catholique, qu'il ne met jamais les pieds à l'église. Comprenant que son mari s'est consacré au démon, la jeune femme s'arrache les cheveux et clame qu'elle aurait mieux fait d'écouter son père. Qu'elle préfère encore mourir. Survient l'époux, qui nie en bloc. Finaude, son épouse l'invite alors à l'accompagner au temple le lendemain, pour y assister à la sainte messe.

Intervention providentielle

Le malheureux, confondu, avoue son forfait. La jeune femme se précipite aussitôt aux pieds de saint Basile et lui dévoile toute l'affaire. Sagement, l'évêque de Césarée se rend auprès du serviteur et lui demande s'il souhaite revenir au Christ. L'homme, au désespoir, lui répond que c'est impossible, car il s'est donné à l'Ennemi du genre humain par un contrat (*litas*, « des lettres », dit le texte latin).

Basile lui explique qu'il peut encore être sauvé, à condition d'éprouver un remords sincère et de se laisser volontairement enfermer dans un obscur cachot, où il se livrera à la pénitence. Trois jours après, l'évêque l'interroge, et le pénitent lui apprend que sans répit les esprits mauvais l'ont harcelé, lui rappelant que c'est de son propre chef qu'il s'est consacré à Satan. Basile l'encourage pourtant à persévérer, et, quelque temps plus tard, lui rend une nouvelle visite. Cette fois, le prisonnier volontaire lui dit aller bien mieux et ne plus entendre que « des voix horribles tout au loin ». Enfin, après quarante nouvelles journées, le pénitent

déclare se trouver désormais en proie à une douce joie : il est persuadé, à présent, qu'il sera pardonné. Basile lui est en effet apparu en rêve, qui combattait victorieusement l'antique serpent.

Basile tire alors l'homme de sa prison et, au milieu de la nuit, l'amène dans la cellule qui jouxte l'église. Après une veillée passée en prières, il le conduit à l'église, le tenant de sa main droite, devant la foule des fidèles assemblés. Lorsque l'homme pose le pied dans l'enceinte sacrée, le démon s'empare de sa main gauche « avec une grande violence ». Le saint évêque procède aussitôt à une forme d'exorcisme, en tonnait d'une voix forte à l'adresse de l'Ennemi, lui ordonnant de rendre la créature, car il est vaincu. Le démon hurle aux oreilles du saint : cet homme s'est volontairement livré à moi, et au jour du Jugement dernier, je monterai le pacte qu'il a rédigé (« *cartam* [...] *quam reddidit* »).

Basile réplique que, sur ordre du Christ, ce pacte, le diable va devoir sans délai le restituer. La foule, à ces mots, se met à prier le ciel, et le contrat tombe alors littéralement du ciel aux pieds de l'évêque. Le peuple entonne des cantiques de joie. Louange et puissance à Dieu, conclut Hrotsvita. Elle ne nous dit en rien ce qu'il advient ensuite du jeune homme et de sa femme : il est douteux qu'ils puissent, suite à ce dénouement miraculeux, filer à nouveau le parfait amour...

On retrouve cet épisode attribué à saint Basile, avec un contenu identique et des mots différents, sous la plume de l'évêque italien Jacopo da Varazze, dit Jacques de Voragine, qui rédige à la fin du XIII^e siècle *La Légende dorée*. Cette collection de vies de saints constitue un véritable best-seller pour l'époque. Le merveilleux y fait sans cesse irruption dans le quotidien, et les saints chrétiens y apparaissent comme autant de héros doués de superpouvoirs plus étonnants les uns que les autres.

Si Dieu leur a accordé ces dons extraordinaires, c'est afin de démontrer que l'ordre qu'il a voulu, cet ordre dont parlait saint Augustin, finit toujours par l'emporter. Il revient en effet à ces justiciers de rétablir l'ordre, sans faillir.

Le riche et noble Protérius se nomme ici Héradius, mais l'histoire est bien la même : le jeune homme brûlant d'amour pour sa fille, comprenant « qu'il [est] impossible qu'un serviteur comme lui puisse obtenir une fille si noble, [va] trouver un sorcier, à qui il

prom[et] beaucoup d'argent en échange de son aide ». Le sorcier, impuissant, l'envoie chez son seigneur le diable. S'ensuit la scène nocturne dans le cimetière, l'arrivée des démons puis la signature du pacte. La fin de l'épisode présente cependant une variante plus heureuse que chez Hrotsvita.

Dans l'église, devant la foule assemblée, «tandis que Basile pri[e] et [lève] les mains au ciel, voici que la feuille [est] emportée dans les airs, et qu'au vu de tous, elle [vient] se poser dans les mains de Basile... » L'évêque déchire alors le document, après quoi il donne au jeune homme «une bonne instruction et une règle de vie, [et] il le [rend] à son épouse ».

Rien de tel chez la moniale allemande du x^e siècle, où l'accent est mis seulement sur la transgression de l'ordre social que représente le mariage entre la riche et noble héritière et un « esclave débauché », mésalliance qui provoquera une insupportable confusion au sein du lignage de son père et ne peut donc avoir été inspirée que par le diable. Avec Jacques de Voragine, s'il est toujours évident qu'« obtenir une fille si noble » relève de l'impossible pour un serviteur, il n'en reste pas moins que Basile ne se sent pas autorisé à rompre les liens sacrés du mariage – le mariage, en effet, ce qui n'était pas le cas au x^e siècle, est entre-temps devenu un sacrement administré par l'Église, un lien que les hommes ne défont plus à leur gré – et l'évêque rend finalement l'épouse à son mari.

À ce point près, qui traduit une importante différence de sensibilité quant à la façon de concevoir les liens conjugaux, la leçon reste la même : transgresser l'ordre social est « contre nature » et requiert nécessairement une intervention diabolique. Cependant, avec Hrotsvita comme avec Jacques de Voragine, le pacte avec le démon peut être défait : le repentir du signataire et l'intercession de l'Église, incarnée par l'évêque Basile, suffisent à mettre l'Ennemi en échec.

LE VIDAME MAUDIT

Théophile, dont le nom signifie « l'ami de Dieu », aurait été vidame, c'est-à-dire responsable de l'administration, pour le compte d'un évêque sicilien « en l'an du seigneur 537 », nous dit Jacques de Voragine, qui se base sur un sermon de l'évêque Fulbert de Chartres (vers 970-1028).

Il s'agit en réalité d'une légende, composée en grec par un certain Eutygianus à l'époque ou aurait vécu ledit Théophile, non en Sicile comme l'affirme Voragine, mais à Adana en Cilicie (Anatolie méridionale, aujourd'hui en Turquie) dans la première moitié du VI^e siècle.

La légende en question est traduite du grec en latin au VIII^e siècle par le moine lombard Paul Diacre, qui dédie sa traduction au roi Charles le Chauve, petit-fils de Charlemagne.

Hrotsvita de Gandersheim, encore elle, compose au X^e siècle un poème latin inspiré de cette traduction, sous le titre *Lapsus et conversio Theophili* (*La Chute et la conversion de Théophile*).

Enfant d'origine noble, confié par ses parents « au service de Dieu », en l'occurrence « à un évêque très savant », le jeune Théophile reçoit « une brillante éducation ».

Pieux, humble, soumis à l'évêque comme à l'Église, généreux avec la population, Théophile progressivement monte en grade, jusqu'à acquérir le rang de vidame.

Lorsque meurt son évêque, le peuple entier, de même que le clergé local, souhaite que le vidame accède à la dignité épiscopale. Le prélat métropolitain se rend bientôt à la volonté générale : il invite Théophile à succéder à l'évêque décédé. Mais notre

homme, faisant preuve d'une humilité incomparable, refuse le poste, déclarant que les trop nombreux péchés qu'il a commis empêchent qu'il assume la charge.

Le métropolitain, à son cœur défendant, nomme un autre à sa place. Or, celui-ci n'a rien de plus pressé que de se débarrasser du très populaire vidame.

D'abord heureux d'avoir été libéré de ses fonctions d'économe et d'administrateur de l'évêché, Théophile est bientôt assiégé par l'Ennemi de l'humanité. Le diable lui «ébranle le cœur», lui faisant ressentir l'injustice de son sort : ayant refusé une fonction prestigieuse, le voilà privé d'un pouvoir inférieur...

Séduit par les arguments du tentateur, «le malheureux par [t] trouver un juif très dépravé, / Qui dans les lacs de sa magie [a] pris bien des croyants».

La nuit suivante, Théophile est conduit par ce magicien en un lieu obscur situé à l'autre extrémité de la ville. Là trône le « Roi de la mort », le prince des ténèbres, au milieu de spectres vêtus de blancs linceuls et munis de torches (ce lieu ressemble assez au cimetière où le serviteur amoureux de la fille de son maître avait invoqué les démons dans l'épisode que nous avons rapporté de la *Vie* de saint Basile).

Le démon, en échange de son aide, commande à Théophile de renier le Christ au moyen d'un écrit (*scriptis*). Le malheureux, de sa propre volonté, rédige le pacte (*cartam*). Ceci fait, fantômes et diable disparaissent.

Les suites du contrat

Le surlendemain, l'évêque qui l'a congédié convoque Théophile. Devant le clergé et le peuple assemblés, le prélat, fondant en larmes, regrette d'avoir licencié son vidame et le rétablit dans ses anciennes fonctions.

Dès lors, Théophile adopte une conduite indigne, faisant montre d'arrogance envers la population et se concentrant sur les seuls bénéfices matériels de sa charge. Il ne cesse par ailleurs pas de rendre hommage à Satan, en suivant à cet effet les instructions du mage.

Mais bientôt, sous le coup de l'inspiration divine, notre vidame se trouve en proie au remords : corrompu, n'est-il pas promis à la damnation éternelle ?

Le repentir et, surtout, la crainte des tourments à venir le conduisent alors à implorer Marie, « la mère du Christ, puissante maîtresse du Ciel ».

Quarante jours durant, il prie la Vierge dans l'église qui lui est consacrée, pleurant, se refusant au sommeil.

Au sortir de cette épreuve pénitentielle, Théophile, harassé, finit par s'endormir. La Vierge lui apparaît alors en rêve. Elle le menace pour avoir renié le Christ son Fils mais le pardonne cependant, car, dit-elle, à la façon d'une mère, elle aime ceux qui la prient.

Théophile lui dit qu'il n'est pas digne de son pardon, ayant commis un crime, le pire, celui du reniement du Christ. Cependant, il implore une nouvelle fois sa pitié.

La Vierge alors lui apprend que, s'il confesse sa croyance au Fils né d'elle par la volonté du Père, elle pourra intercéder en sa faveur. Ce que Théophile fait sans tarder, s'exclamant, à genoux, qu'il adore le Christ, « à la fois Dieu véritable et homme entier ».

Ayant entendu sa prière, la sainte mère lui promet de supplier son Fils, avant de disparaître.

Trois jours après, elle est de retour, annonçant, radieuse, à Théophile endormi que s'il s'engage désormais à respecter la foi chrétienne, il est libéré de sa promesse infernale. S'éveillant, il s'agenouille et jeûne trois jours durant. « Un beau matin, se réveillant d'un lourd sommeil, / Il trouva le contrat posé sur sa poitrine. »

Le dimanche venu, il se précipite à l'église, se jetant aux pieds de son évêque. Devant les fidèles rassemblés, il lui dévoile toute l'affaire. L'évêque, frappé de terreur à l'énoncé des faits, invite d'une voix tonnante la foule à la prière, proclamant que le pécheur, grâce à la très sainte Vierge, est ressuscité.

Ce disant, il brûle aux yeux de tous le pacte maudit (« *cartam [...] maledictam* »).

À la fin de l'office, chacun peut voir le visage de Théophile rayonner étrangement et tous se mettent à chanter les louanges de Dieu. Le vidame tombe alors malade. Trois jours durant, il

dépérit, après quoi son esprit monte au ciel. Il est enterré en grande pompe.

Jacques de Voragine, à la fin du XIII^e siècle, donne une version résumée des faits, qu'il insère significativement dans la partie de *La Légende dorée* qu'il consacre aux actions miraculeuses de la Vierge sous le titre *La Nativité de la Sainte Vierge Marie*.

Ici aussi, le magicien consulté par Théophile est juif, et la Vierge lui restitue le pacte qu'il a signé en le lui posant « sur la poitrine ». « Et trois jours plus tard, il reposa en paix. »

Rutebeuf

La légende de Théophile a également inspiré l'un des plus grands poètes français du XIII^e siècle, Rutebeuf (vers 1230-vers 1285), l'auteur notamment de ces vers terribles :

« Que sont mes amis devenus
Que j'avais de si près tenus
Et tant aimés
[...]
Ce sont amis que vent emporte
Et il ventait devant ma porte... »

Sous le titre *Le Miracle de Théophile*, Rutebeuf compose l'un de ces « jeux dramatiques » qui sont représentés à l'époque, avec la participation de la population locale et l'utilisation de force effets spéciaux, sur les places des villes et des bourgs. Détail intéressant : le magicien auquel fait appel le vidame, ici, n'est plus juif mais porte le nom du chef victorieux de la contre-offensive musulmane en Terre sainte, ce Saladin (Ṣalāḥ ad-Dīn) qui, en 1187, a repris Jérusalem aux croisés. Rutebeuf, qui a consacré différents poèmes à la croisade, le nomme en effet « Salatin qui parloit au deable quant il volait » (« Saladin, qui parlait au diable quand il le voulait »).

Ce mage « conjure » (invoque) le diable au moyen d'une formule magique qui devait faire son petit effet sur les tréteaux du Moyen Âge :

« *Bagahi laca bachahé*
Lamac cahi achabahé

*Karrelyos
Lamac lamec bachalyos
Cabahagi sabalyos
Baryolas
Lagozatha cabyolas,
Samahac et famyolas
Harrahya.»*

S'agit-il d'une formule fantaisiste ou Rutebeuf a-t-il connaissance d'une véritable incantation destinée à faire apparaître les démons? À ce jour, le débat reste ouvert, mais, dans la pièce, le diable « conjuré » (invoqué et convoqué) apparaît en tout cas...

Cette fois, selon le poète et dramaturge, c'est après sept ans seulement que le vidame se repent d'avoir pactisé avec Satan: « Sathan, plus de sept ans ait tenu ton sentier... », déclare Théophile.

Notre Dame, dont les Miracles constituent, à dater de la fin du XII^e siècle, un véritable genre littéraire en France, sensible à la prière qu'a fini par lui adresser le vidame, parle au diable en termes drus: « Et je te foulerai la panse », lui dit-elle.

Elle lui extorque la « chartre » (la charte, le contrat) et rapporte celle-ci à Théophile, lequel la remet à son évêque. Ce dernier lit en public « ceste lettre commune », avant de conclure: « De son sang, [Théophile] l'a écrite [...] Marie, la vierge pucelle, / Délivré l'a de telle querelle. »

Et le prélat d'ordonner au public: « Levez-vous et chantons louange à Dieu! »

La légende du vidame Théophile, de peu postérieure à l'épisode du pacte rapporté par la *Vie* de saint Basile, présente des enjeux déjà différents. Il ne s'agit pas d'une simple variation sur le même thème, contrairement à ce qu'affirment un peu vite certains commentateurs.

Pour commencer, le coupable, cette fois le « héros » ou plutôt l'anti-héros du récit, n'est plus un laïque issu du peuple comme le serviteur de l'homme riche et noble de la *Vie* de Basile. Théophile est au contraire un jeune homme de noble naissance, devenu membre du clergé par la volonté familiale, et il accède à des fonctions importantes au sein de celui-ci. À présent, le Mal s'insinue

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Le premier à en parler	7
Un épisode de la <i>Vie</i> de saint Basile	13
Le vidame maudit	19
Un pape magicien ?	25
L'École noire et la Bible du Diable	31
Le docteur angélique	39
Un grand seigneur criminel à l'automne du Moyen Âge	43
Un mage de la Renaissance	51
Sorcier·ère·s	63
Derniers feux au Grand Siècle	71
Le diable du peintre et des musiciens	81
Blues & rock	89
Conclusions	99

Illustration de couverture extraite du Codex Gigas
Couverture : Dominique Hambye
Mise en pages : MC Compo, www.mccompo.be
Relecture : Catherine Meeüs

L'éditeur s'est efforcé de régler les droits des ayants droits conformément aux prescriptions légales. Les détenteurs de droits que, malgré nos recherches, nous n'aurions pu retrouver sont priés de se faire connaître à l'éditeur.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2019
Tour & Taxis, Entrepôt royal
86C, avenue du Port, BP 104A • B-1000 Bruxelles
www.racine.be

D. 2019, 6852. 18
Dépôt légal : septembre 2019
ISBN 978-2-39025-103-3

Imprimé aux Pays-Bas